

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-1111

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	50 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	50 000 000
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer des crédits de l'action n°1 "Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques" du programme 350 « Jeux Olympiques et paralympiques 2024 » à l'action n°3 « prévention par le sport et protection des sportifs » du programme 219 « Sport » à hauteur de 50 000 000 d'euros.

Le budget des Sports a été rabaissé à plusieurs reprises ces dernières années avec les différents projets de loi de finances, la division par deux du CNDS ou encore la fin de la réserve parlementaire.

Pourtant, le rôle du sport demeure sans équivalent dans notre société.

Il a un rôle éducatif : formation de nos jeunes, développement de leurs aptitudes physiques et cognitives, apprentissage des règles...

Il a aussi un rôle important en termes de santé et de bien-être, ce qui n'est pas négligeable dans le contexte actuel.

Selon l'OMS, 60 à 85 % de la population mondiale, dans les pays développés comme dans ceux en développement, a un mode de vie sédentaire, ce qui en fait l'un des problèmes de santé publique les plus sérieux de notre époque. On estime aussi que deux tiers des enfants n'ont pas une activité physique suffisante, ce qui aura des conséquences graves pour leur santé à l'avenir. Chez les 7-18 ans, la capacité physique a diminué de 25 % en un demi-siècle et le nombre de diabètes liés au surpoids augmente

La sédentarité entraîne une augmentation rapide de la fréquence des maladies comme les affections cardiovasculaires, le diabète ou l'obésité. Les maladies chroniques liées à ces facteurs de risque sont désormais les principales causes de mortalité dans toutes les régions du monde.

Il est donc indispensable de favoriser la prévention par le sport.

Le CIO a choisi de confier à Paris l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cette désignation honore la France et représente une opportunité unique de dynamiser notre économie, soutenir notre attractivité et plus encore, relancer la passion et la pratique sportive dans notre pays.

Cependant, il est fondamental que ces Jeux puissent bénéficier au plus grand nombre possible de nos concitoyens.

L'objet de cet amendement est donc de demander qu'à l'occasion de l'organisation des Jeux Olympiques dans notre pays, des moyens plus importants soient alloués pour favoriser la prévention par le sport, dans les meilleures conditions possibles, partout et pour le plus grand nombre.